

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Arrêté du 15 avril 2010 portant création de commissions locales de réforme

NOR : DEVK1009805A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le décret n° 2004-1056 du 5 octobre 2004, relatif au régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat, et notamment l'article 23,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est institué auprès de chaque chef de service une commission locale de réforme compétente à l'égard des ouvriers affiliés au régime spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat défini par le décret n° 2004-1056 susvisé et qui sont affectés ou rattachés dans les services ci-après désignés :

- directions départementales de l'équipement et de l'agriculture des Yvelines, de la Seine-et-Marne, du Val-d'Oise et de l'Essonne ;
- directions départementales de l'équipement de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion ;
- directions départementales des territoires ;
- directions départementales des territoires et de la mer ;
- centre d'études techniques de l'équipement de l'Ouest ;
- centre d'études techniques de l'équipement de Lyon ;
- services de navigation de Lille, Lyon, Nancy, Strasbourg et Toulouse ;
- Centre national des ponts de secours.

Article 2

Cette commission est composée comme suit :

- le chef du service auquel l'ouvrier appartient, ou son représentant, qui préside la commission ;
- le trésorier-payeur général du département où le service est établi ou son représentant ;
- deux délégués des ouvriers, désignés pour trois ans par les organisations syndicales les plus représentatives dans le ressort de compétence de la commission ;
- deux médecins désignés par le président de la commission.

Article 3

Cet arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 15 avril 2010.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
H. EYSSARTIER